

Marseille, le 16 octobre 2023

M. Vincent DELCROIX
M. Philippe QUEVREMONT
Garants de la concertation publique
relatif au projet CARBON à Fos-sur-Mer

Objet : Contribution à la concertation publique
Affaire suivie par Stéphane COPPEY

Messieurs les garants,

FNE13, association agréée « Protection de la nature et de l'environnement », fédère 50 associations dont plusieurs de leurs représentants sont intervenus au cours des différentes réunions publiques qui ont émaillé la courte période de concertation publique sur le projet CARBON de méga-usine de fabrication de panneaux solaires. Eu égard à l'ampleur du travail d'investigation et d'analyse que ce dossier génère pour nos associations, nous regrettons que notre demande de prolongation de la durée de concertation n'ait pas reçu de réponse de la part de la Commission nationale du débat public.

Nos interventions ont permis d'aborder différents sujets de préoccupation sur lesquelles vous nous permettrez ici de revenir.

La consommation de ressources

L'objectif de décarbonation de l'industrie, et celui de moindre dépendance vis-à-vis de pays tiers, ne saurait justifier de s'engager, à grande échelle, sur des pistes qui ne se seraient pas suffisamment étayées sur le plan social, environnemental et économique. Un bilan prévisionnel complet justifiant le projet est indispensable dès lors que la consommation envisagée de ressources est aussi importante.

Nous sommes tout particulièrement attentifs à la provenance des matières premières (et aux conditions sociales et environnementales de leur extraction), à la consommation en eau qu'elle soit qualifiée d'industrielle ou de potable (il s'agit dans les deux cas de l'eau de nos fleuves -le bassin du Rhône- et de nos rivières -le bassin de la Durance- dont on annonce une baisse du débit d'environ 30 %), et bien sûr en électricité dont les besoins sont croissants et les sources non neutres en impact environnemental.

La localisation du projet

La localisation envisagée pour le projet nous interpelle à plusieurs titres :

- La consommation d'espaces non artificialisés, écologiquement riches malgré leur situation au cœur du foncier portuaire, alors même qu'il existe au bas mot 250 ha de friches industrielles sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont la maîtrise foncière doit être assurée (cf. loi ZAN)
- L'éloignement du site envisagé des zones d'habitat, ce qui génère ;

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél.: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr

- De longs temps de trajet domicile/travail importants, préjudiciables à la qualité de vie et à l'environnement, et qui constituent un handicap majeur pour l'embauche des personnels ;
- Une charge pour la collectivité (et l'entreprise) pour la mise en œuvre des solutions de mobilité adaptées, moins impactantes pour l'environnement.

Signalons à ce titre que les friches industrielles existantes se situent à une proximité plus raisonnable de zones d'habitat, et des réseaux de transport et d'énergie.

L'effet délétère d'entraînement au développement de projets écocides

Pendant que le porteur de projet, accompagné par les services de l'Etat, semble déployer certains efforts pour minorer l'impact environnemental de son projet, notamment en termes de mobilité des salariés et de transport des marchandises, d'autres acteurs en appellent à l'accélération de projets écocides, notamment routiers.

Il est utile de rappeler que :

- Les infrastructures routières doivent, en toute logique, être dimensionnées pour l'heure moyenne tandis que les transports collectifs, eux, doivent être dimensionnées pour l'heure de pointe ;
- Le Préfet de Région a indiqué, en synthèse du débat public sur le projet de liaison Fos-Salon, que l'Etat prendra ses responsabilités, mais qu'il incombe aussi aux collectivités territoriales de prendre les leurs (développement du train, des transports collectifs, des pistes cyclables ...) ;
- Les études de trafic confirment, s'il en était besoin, que les routes appellent les routes (et le trafic) et la non-réalisation du barreau des étangs permet d'en rester à un dimensionnement des tronçons nord et sud de cette liaison Fos-Salon moins impactant pour l'environnement ;
- Une gestion dynamique du trafic permet d'optimiser l'utilisation des infrastructures et d'éviter leur élargissement, toujours préjudiciable à l'environnement cf. RD 268).

La gestion des risques industriels

Nous ne saurions rappeler l'attention extrême qu'il convient d'apporter à la gestion des risques industriels, s'agissant de la perspective d'une ICPE de type Seveso seuil haut.

Il eut été préférable de disposer, dès la concertation publique, d'indication plus précise sur les dispositions envisagées en matière de PPRT dans un contexte de coexistence de sites industriels déjà soumis à cette réglementation.

Vous l'avez compris, notre fédération restera vigilante aux suites qui pourront être données à cette concertation publique, sur l'ensemble des thématiques évoquées ci-avant.

Restant à votre disposition pour tout contact, nous vous prions d'agréer, Messieurs les garants, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Richard HARDOUIN, Président FNE13

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél.: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr